



**Jean-Louis BALSA**

*par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège apostolique*  
*Évêque de Viviers*

## **Décret pour la promulgation de la nouvelle traduction du Missel Romain sur le diocèse de Viviers**

La réforme liturgique initiée par le Concile Vatican II a conduit à la promulgation du nouveau Missel Romain en 1970. La traduction de la troisième édition latine du Missel Romain, pour les pays francophones a reçu la *confirmatio* au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

L'entrée en vigueur de cette nouvelle traduction a été fixée au premier dimanche de l'Avent, soit le dimanche 28 novembre 2021.

Considérant les difficultés d'approvisionnement de la nouvelle traduction du Missel Romain sur le diocèse, son entrée en vigueur le premier dimanche de l'Avent a été rendue impossible.

**Par conséquent, je décrète, pour le diocèse de Viviers, que la nouvelle traduction du Missel Romain entrera en vigueur le dimanche du Baptême du Seigneur, soit le dimanche 9 janvier 2022.**

Donné à Viviers, 22 novembre 2021, sous notre seing et notre sceau et avec le contrescail de notre Chancelier.

Par mandement  
Valérie DAZY, Chancelier



+ Jean-Louis Balsa

+Jean-Louis BALSA  
Evêque de Viviers